



Comité Interprofessionnel du Bois Energie

SNMB – Note CIBE du 27/07/2016

Sommaire

SNMB – NOTE CIBE DU 27/07/2016	1
CONTEXTE	1
COMMENTAIRES SUR LE DOCUMENT PROJET V0	2
PROPOSITIONS D’ACTIONS	4

Contexte

Pour rappel, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte publiée le 18 août 2015 prévoit la définition d’une Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse (SNMB), ayant notamment pour objectif de permettre l’approvisionnement des installations de production d’énergie. Elle prévoit également que les régions (Etat et Conseils Régionaux) élaborent un schéma régional biomasse dans les dix-huit mois suivant la promulgation de la loi, soit d’ici mars 2017. Cette SNMB évaluera les besoins en biomasse et les gisements mobilisables de façon durable pour les différentes catégories de ressource. Elle devra également identifier des mesures concrètes pour développer ces gisements, accroître leur mobilisation, en cohérence avec la stratégie nationale bas-carbone (SNBC), la future programmation pluriannuelle de l’énergie (PPE) et le futur programme national de la forêt et du bois (PNFB).

Les préfets ont reçu une demande pour l’élaboration des SRMB au 31 décembre, les consultations régionales ont déjà commencé. A noter que cela interfère avec la loi Notre et les SRADDET (incluant SRCAE).

Les travaux ont démarré lors du Comité d’Information et d’Orientation (CIO) qui s’est tenue le 10 juin sous l’égide de la DGEC, puis le 7 juillet dernier. Ils devront être finalisés pour la fin d’année. A l’issue de la première réunion les travaux se sont centrés sur la mobilisation pour le bois énergie,

Sommaire du SNMB :

1. État des lieux des marchés non-alimentaires de la biomasse - comprendre la situation actuelle
2. Conditions de soutenabilité : situer et comprendre les enjeux, identifier bonnes pratiques et vigilance
3. La demande : évaluation des ressources supplémentaires de biomasse nécessaires pour satisfaire la demande (à reprendre par les régions)
4. L’offre : ressources supplémentaires en biomasse, conditions de leur mobilisation (chiffrés et qualitatifs)
5. Le plan d’action : Politiques et mesures (attente de contribution des professionnels)
6. La gouvernance (dont l’articulation avec les Régions)



Commentaires sur le document Projet V0

Page 1 Extrait : 3/ Le cas des déchets :

à l'instar, par exemple, des déchets verts urbains et des déchets des IAA, c'est la logique d'élimination d'un sous-produit dont la production n'est pas recherchée qui est première. L'utilisation énergétique de tels produits est alors à mettre en regard des coûts d'élimination de ces derniers, dans une logique de diminution des charges y afférentes, sous contraintes techniques et réglementaires généralement fortes, donnant lieu, dans une logique visant à favoriser l'économie circulaire, d'ores et déjà à des outils de politique publique.

Le lien devrait être fait avec le plan déchets, et les déchets de bois autres que les déchets verts.

Page 5 : Extrait -b- La biomasse liée aux déchets

Dans les conditions actuelles, les déchets verts urbains (entretien de parcs et jardins, de bords de route...) représentent un VTP (volume total produit) de 60 à 65 millions de tonnes, dont seulement 4,2 millions sont collectés. Compte tenu d'une utilisation à hauteur de 4 millions de tonnes, le VSD actuel se situe donc aux environs de 200 000 t. Si une augmentation de la collecte de la ressource et son utilisation dans de grands centres de méthanisation périurbains est envisageable, elle est difficilement réalisable. Sa grande saisonnalité, sa qualité très variable et son caractère diffus en font une ressource ligneuse onéreuse à regrouper, à « standardiser » et à amener sur site. Sa complémentarité par une autre ressource est indispensable pour assurer un avenir économique à son exploitation.

Le lien devrait être fait avec le plan déchets, et les déchets de bois autres que les déchets verts.

Concernant les déchets verts, les travaux du CIBE montrent que les déchets verts représentent un gisement urbain conséquent proche des zones urbaines consommatrices d'énergie. Ils comportent une partie ligneuse qui peut être valorisée en mélange dans le respect des recommandations d'usages et de suivi. Son usage énergétique est souvent complémentaire d'un usage en méthanisation ou compost. C'est la raison pour laquelle, ils doivent faire partie des différentes politiques de transition énergétique et développement du bois énergie (de mobilisation notamment) et d'économie circulaire.

Page 7 : Articulation versus hiérarchisation.

La hiérarchisation des usages donne le cap à atteindre : les usages matériau, y compris le recyclage, sont à privilégier aux usages énergétiques, compte tenu de leur meilleure empreinte sur les ressources (y compris l'efficacité carbone) et de leur meilleure valorisation économique ; parmi chacun d'eux les usages à forte valeur ajoutée et efficaces sont à privilégier à ceux qui ne le sont pas. Mais les filières de valorisation matériau ne sont pas à même de se développer aussi vite que les usages énergétiques. Inversement dans dix, vingt, trente ans, les usages énergétiques pourront s'alimenter des déchets des filières matériau qui auront monté en puissance. Donc dans le court terme, faute de disposer des capacités voulues des filières matériau, on est amené à développer transitoirement des usages énergétiques de ressources qui pourraient dans l'absolu faire l'objet d'une valorisation matériau et qui pourront être réorientée en ce sens ultérieurement quand ce sera effectivement possible, considérant que dans l'immédiat et à court terme un meilleur usage n'est pas réaliste. On désigne par articulation des usages cette mise en œuvre pragmatique du principe de la hiérarchisation des usages.



Comité Interprofessionnel du Bois Energie

Nous adhérons à ce principe d'articulation, principe qui a été inscrit dans la feuille de route de la conférence environnementale de 2015 :

Extrait page 3 de la feuille de route de la conférence environnementale de 2015 :

au travers d'un plan protéines végétales dans le cadre de la mise en œuvre de la PAC, en mobilisant l'ensemble des aides et appuis techniques envisageables.

- e) Afin de limiter le recours aux engrais minéraux, le retour au sol de la matière organique d'origine agricole, en particulier les effluents d'élevage, sera encouragé. Par ailleurs, une attention particulière sera portée au tri à la source et à la valorisation des matières organiques issues du traitement des déchets sous

Toutefois, il ne faut pas oublier que si le bois énergie (BE) est en grande majorité lié au bois d'œuvre cela n'est pas toujours le cas, par exemple :

- à court terme : exemple les peuplements pauvres composés de beaucoup de BE)
- autre : plaquette paysagère

De même, l'articulation doit pouvoir tenir compte du développement territorial et d'une consommation locale de la ressource.

Page 7 : Extrait Conflits d'usage

S'agissant des conflits d'usage, il faut souligner que ce sont des « conflits paradoxaux » puisqu'en France, au premier ordre, ce qui est notable, c'est le gaspillage à grande échelle des ressources en biomasse. Il ne s'agit pas de nier les compétitions qui peuvent exister sur la ressource, mais de les relativiser, ces conflits étant actuellement localisés et transitoires. Il s'agit également de les anticiper, afin d'éviter qu'ils ne se développent fortement. La stratégie a précisément pour premier objet de faciliter une meilleure fluidité du marché et un renforcement de l'adéquation entre offre et demande, par différents moyens, pour prévenir ces conflits.

Nous adhérons à cette analyse.

Page 11 : Extrait Enjeux sols

Ces effets peuvent être limités par la limitation des volumes exportés, ou l'apport d'amendements (par exemple, retour de cendres sur les terres agricoles et en forêt - sous réserve de leur innocuité : il convient donc de les caractériser précisément)

La composition des cendres de biomasse leur confère un véritable intérêt agronomique. C'est également et surtout leurs propriétés pour l'amendement qui sont fortement recherchées par les agriculteurs. Un apport de cendres couvre une partie importante des exportations en éléments nutritifs, usuellement compensées par l'épandage d'engrais commerciaux.

De nombreux pays autorisent l'épandage en forêt depuis de nombreuses années, ce qui n'est pas le cas en France dont la réglementation pour l'épandage n'est pas adaptée au contexte particulier des cendres.



Comité Interprofessionnel du Bois Energie

Page 12 : Horizons 2018 et 2023

L'augmentation des besoins énergétiques est évaluée sur la base des objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) (moyennant aussi des hypothèses de rendement et de temps de fonctionnement des installations)

En ce qui concerne les estimations des besoins au niveau régional (indispensables à la mise en place des Schémas Régionaux de Mobilisation de la Biomasse (SRMB) issus de ce SNMB), il est rappelé la position centrale de l' « animateur bois-énergie » au sein des territoires qui lui permet d'avoir une vision globale sur la structuration de la filière d'approvisionnement et les demandes actuelles et futures en combustible bois des installations automatiques. C'est, ainsi, un observateur attentif de la cohérence du développement entre l'amont (mobilisation de la ressource et structuration des acteurs) et l'aval (le fonctionnement des chaufferies) à solliciter pour mettre en œuvre les SRMB.

Page 16 : Discussion sur l'offre et demande

Cette estimation de l'offre potentielle de biomasse nationale permet également de répondre aux besoins anticipés si l'on considère pour l'énergie la fourchette basse de la PPE en 2023, mais pas si l'on suppose l'atteinte de la fourchette haute, qui nécessiterait donc le développement de nouvelles ressources ou l'accélération du rythme de mobilisation envisagé.

De même, aux horizons prospectifs 2030 et 2050, se dessine la nécessité de mieux valoriser nos ressources foncières en développant de nouvelles productions.

Il ne faut pas se limiter à la demande liée à la PPE car les usages matières dans la perspective d'une économie décarbonée peuvent également être importants.

Avant de dynamiser fortement la mise en place de cultures énergétiques (en concurrence avec les cultures alimentaires), il faudrait consolider les données qui les identifient comme indispensables pour répondre aux besoins. L'intérêt de la polyculture comme l'agroforesterie serait à approfondir.

Il faut également chercher à mobiliser des ressources diffuses (déchets verts, élagage,...).

Gouvernance – Non présent dans le document V0

Concernant les outils de suivi, il est important que les professionnels soient consultés et que ces outils soient largement partagés.

Concernant la régionalisation, nous attirons l'attention sur la nécessité d'une cohérence nationale et d'une réflexion au niveau des bassins d'approvisionnement souvent interrégionaux.

Propositions d' ACTIONS



Comité Interprofessionnel du Bois Energie

Les mesures concrètes sont à retrouver dans le CSF, le PNFB et le SNBC.

Aider à la mobilisation :

On pourra s'appuyer pour cela sur la mutualisation des retours d'expériences des projets « Appel à Manifestations d'Intérêt » Dynamic, dont les actions ont été adaptées au terrain (ressources et acteurs notamment).

De plus, dans les actions, il est important de travailler sur la flexibilité de l'offre/demande en complément de la mobilisation complémentaire. Ceci pour faire face aux aléas climatiques notamment ou du marché (ex : prix bas des énergies fossiles).

Appui aux stocks tampons raisonnés

Recenser par régions les bois « plus » et aider les itinéraires sylvicoles différenciés bois supplémentaire

- En forêt
 - Mobiliser plus de bois des forêts existantes et accessibles :
 - A travers les rémanents : houppier et souches (récolte raisonnée néanmoins)
 - A travers le tri des produits (BO, BI, BE)
 - Raccourcir les rotations à 10/20/30 ans selon les essences.
 - Mobiliser les sources de bois supplémentaire non exploitées ou difficiles d'accès :
 - Les forêts à gros bois
 - les forêt non gérées ou en impasse sylvicole
 - les forêts mal desservies
 - Produire différemment en modifiant les itinéraires sylvicoles
 - nouvelles essences (eucalyptus, robinier, Taeda...)
 - Réduction des rotations et sylviculture semi dédiée réversible.
 - Forêt mélangée (mélange d'essences) etc...
- Hors forêt
 - bocages
 - bord de route, voies navigables ...
 - bois de rebut
 - déchets verts

Aider à la massification des chantiers

- en centralisant et diffusant les informations, (diffuser l'information, aider l'animation)
- en donnant de vrais avantages aux GIEEF



Comité Interprofessionnel du Bois Energie

- en mettant en place un programme de développement d'innovations techniques pour la récolte des rémanents.

Poursuivre les actions pour le remembrement

- Renforcer les dispositions fiscales favorisant le regroupement des petites parcelles.

Appui aux Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF) :

- Prêt trésorerie à taux 1-2 %
- Lignes de crédits à la demande à taux faible
- Facilitation de l'accès aux crédits par une garantie externe
- Réserve de subventions à l'augmentation du marché de l'entreprise ou à des marchés nouveaux (prévoir les cribles)
- Mise en place de prêt à l'augmentation du fonds de roulement

Logistiques :

Aider à l'accès aux chemins communaux ? Possibilité d'emprunter les chemins communaux dans les mêmes conditions que l'agriculture

Développer la mobilisation des ressources hors forêt

Impliquer de grands acteurs dans la recherche de nouvelles ressources de bois à mobiliser

- VNF (entretien bord de canaux)
- SANEF (entretien bord de routes)
- SNCF (entretien bord de voies)
- DDT et conseils départementaux (entretien bord de routes)

Développer la biomasse agricole : Miscanthus, autres déchets agricoles (noyaux d'olives, sarments) : Aider à la caractérisation, à l'expérimentation et recommandation sur l'adaptation des installations de combustion le cas échéant

Optimiser l'usage du bois déjà mobilisé, bois déchets

- créer un circuit SSD pour la classe B
- revoir la réglementation ICPE en tenant compte des progrès technologiques
- revoir les exigences de la 2910B ou créer une 2971 adaptée aux bois déchets

Programme de développement d'innovations techniques

- pour la récolte des rémanents
- pour les équipements de combustions ??